

# CONTACTS ET INFORMATIONS UTILES SOUTIENS AUX ENTREPRISES – COVID 19

Document mis à jour le mardi 28/04/2020

# **REGION NOUVELLE AQUITAINE**

• Contact région :

05 57 57 58 88 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h) et par mail sur entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr

• Site dédié à la crise COVID 19 : mesures de soutien aux entreprises :

https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-desentreprises-et-des-associations

PLAN D'URGENCE à la crise COVID 19 :

http://regions-france.org/wp-content/uploads/2020/04/PlanUrgence\_COVID\_10042020.pdf

Fonds national de solidarité

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-national-de-solidarite

- ⇒ Fonds national de solidarité plateforme volet 2 (aide forfaitaire de la région) : https://naq-soutien-tpe.mgcloud.fr/aides/#/aidestpe/connecte/F\_FSTPE\_V2/depot/simple
- Fonds de soutien d'urgence régional aux entreprises

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-de-soutien-durgence-regional-aux-entreprises

• Fonds de soutien d'urgence régional aux associations

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-de-soutien-durgence-regional-aux-associations

- Fonds de prêts de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/coronavirus-fonds-de-solidarite-et-de-proximite-pour-les-commercants">https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/coronavirus-fonds-de-solidarite-et-de-proximite-pour-les-commercants</a>
  - Demande à formuler auprès de « Initiative Nouvelle-Aquitaine » https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/
  - Fonds de prêts pour les TPE et PME

#### ???????

Fonds de prêts aux structures de l'ESS

https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/cp\_et\_dp/cp\_bdt\_fds\_pret\_ess\_nvle\_aquitaine.pdf

• Plateformes d'initiatives régionales :

https://plateforme.produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr/Plateforme solidaire des produits locaux de Nouvelle-Aquitaine

https://nouvelle-aquitaine-covid-19.onlinemeetings.events/FR/: plateforme de mise en relation néo-aquitaine d'initiatives industrielles pour la luttecontre le COVID-19

- Boite à outils : suivre le lien suivant
   https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf
- Mesures à destination des indépendants :
   https://www.economie.gouv.fr/covid-mesures-independants
- Mobilisation de main d'œuvre pour l'agriculture : https://desbraspourtonassiette.wizi.farm/

#### • Activité partielle :

En Dordogne, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) s'est associée à la Chambre de commerce et d'industrie pour répondre aux très nombreuses demandes des entreprises.

→ <u>Pour une difficulté d'ordre technique</u> relative au site extranet « Activité partielle », les entreprises doivent de contacter l'Agence de service et de paiement (ASP) au numéro vert d'appel gratuit 0 800 705 800; ou à l'adresse mail <u>contact-ap@asp-public.fr</u>. Les titulaires d'un compte Sylae peuvent joindre l'ASP au 0 800 825 825

Dans tous les cas, les sociétés disposent d'un délai de 30 jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif.

- → <u>Besoin d'aide pour faire la déclaration d'activité partielle en ligne</u>? Dans ce cas, il est nécessaire de contacter la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Dordogne par téléphone au 05 53 35 80 80 ou par mail à <u>relationclient@dordogne.cci.fr</u>.
- → <u>Pour déposer une demande d'activité partielle</u>, rendez-vous sur le site « Activité partielle » en <u>cliquant ici</u>. À savoir avant de vous connecter : la durée de l'activité partielle sera limitée dans un premier temps au 30 juin 2020 ; le motif de recours à cocher dans le menu déroulant est « circonstance exceptionnelle » puis « Coronavirus ». Les entreprises pourront joindre, dans l'espace documentaire, tout élément de nature à éclairer le service instructeur sur la situation actuelle de l'entreprise.
- → <u>Des questions concernant le dispositif Activité partielle</u>, il convient de contacter l'unité départementale de la Direccte par mail à <u>na-ud24.activite-partielle@direccte.gouv.fr</u> ou par téléphone au 05 53 02 88 12 ou au 05 53 02 88 64. Une permanence téléphonique liée à la crise sanitaire est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 12 heures.

#### • Mesures fiscales / URSSAF (Information) :

https://www.impots.gouv.fr/portail/

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/cabcom/covid19/fonds\_soutien\_pas\_a\_pas\_tpe\_v2.pdf

https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html

# Aides exceptionnelles à destination des travailleurs indépendants :

https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-independant/epidemie-de-coronavirus--action.html

• Dispositifs d'aide aux artistes par le centre national d'arts plastiques CNAP :

Fonds d'urgence:

https://www.cnap.fr/soutien-la-creation/fonds-durgence

Commission d'acquisition :

https://www.cnap.fr/acquisition-commande/commission-dacquisition-exceptionnelle InformationsCoVid19:

https://www.cnap.fr/actualites/evenements/voir/informations-covid-19

# **BPI FRANCE**

• Actualités générales sur les mesures :

https://entreprises.banque-france.fr/coronavirus : dispositifs d'accompagnement des entreprises

https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/quelles-aides-entreprises-impactees-coronavirus-covid-19

Mesures à destination des entreprises exportatrices :

https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/COVID-19-plan-de-soutien-aux-entreprises-francaises-exportatrices-49226

• Mesures à destination des entreprises du secteur du tourisme :

https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/COVID-19-Tourisme-quelles-mesures-pour-soutenir-le-secteur-49224

• **Mesures exceptionnelles par CPSTI** (aide financière pour les travailleurs indépendants cumulable avec fonds de solidarité TPE)

https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/coronavirus-laide-financiere-exceptionnelle-du-cpsti-travailleurs-

independants?utm\_campaign=Lettre%20d%27information%20Bpifrance%20cr%C3%83%C2% A9ation%2008%2F04%2F2020&utm\_medium=email&utm\_source=bpifrance-marketingdigital

• Nouvelle aide exceptionnelle pour les artisans et commerçants (nouvelle aide exceptionnelle pour les artisans et commerçants)

https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/coronavirus-nouvelle-aide-artisans-commercants

• Premiers guides sectoriels de bonnes pratiques pour lutter contre le COVID 19.

https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/coronavirus-publication-premiers-guides-sectoriels-bonnes-

<u>pratiques?utm\_campaign=Lettre%20d%27information%20Bpifrance%20cr%C3%83%C2%A9ation%2015%2F04%2F2020&utm\_medium=email&utm\_source=bpifrance-marketing-digital</u>

# Banque des territoires

• Mesures à destination des Etablissements Publics Locaux :

https://www.banquedesterritoires.fr/coronavirus-du-soutien-economique-pour-les-epl-dans-la-tourmente

#### Chambres consulaires

#### Référents uniques :

- CCI France: entreprises-coronavirus@ccifrance.fr - 01 44 45 38 62

CMA France: InfoCovid19@cma-france.fr - 01 44 43 43 85

- **CCI DORDOGNE:** 05 53 35 80 80 / https://dordogne.cci.fr/coronavirus-mesures-mobilisables-par-les-entreprise/
- **CMA 24 :** <a href="http://www.artisanat24.com/2020/03/16/coronavirus-les-infos-utiles-pour-les-artisans/">http://www.artisanat24.com/2020/03/16/coronavirus-les-infos-utiles-pour-les-artisans/</a>

→opération "Je suis artisan et j'exerce pendant la crise/ Faites le savoir" :

http://eye.sbc50.com/m2?r=uDVjZjkwZWZkYjg1YjUzMTcxNjVmOWY4NMQQ0LFxc1Q FfUNa0It40Kxb0JB-

ddCkxBBrS9CBFqYeRADQjdCX0KqlbtCLDhWycy5tZXJpZ2VhdUBjbTl0LmZyoJA=

• Chambre d'Agriculture Dordogne : <a href="https://dordogne.chambre-agriculture.fr/etre-agriculteur/je-gere-une-situation-difficile/coronavirus-covid-19-restez-informe/">https://dordogne.chambre-agriculture.fr/etre-agriculteur/je-gere-une-situation-difficile/coronavirus-covid-19-restez-informe/</a>

Cellule de soutien / boite à outils

https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/coronavirus/#c1024529

Contact Antenne Périgord Vert : 05 53 55 05 09 / antenne.pv@dordogne.chambagri.fr

# CRESS (information pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire)

• Contact CRESS:

http://www.cress-na.org/covid-19/

• Questionnaire des besoin/difficultés à destination des structures de l'ESS https://cress-nouvelle-aquitaine.org/enquete/index.php/769451?lang=fr

• Aides aux associations :

Eligibilité des associations aux mesures gouvernementales de soutien aux entreprises impactées par la crise Covid-10 – HCESSIS

https://associations.gouv.fr/les-aides-et-appuis-exceptionnels-aux-entreprises-accessibles-aux-associations-employeuses-et-a-leurs-salaries.html

• Besoin de médiation des entreprises / des associations

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette associations.pdf

• France Active Nouvelle Aquitaine :

Soutiens financiers proposés par les fonds territoriaux France Active

• Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) https://www.rtes.fr/covid-19-synthese-des-mesures-a-destination-des-acteurs-de-l-ess



















